

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 12 février 2018, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 58-62, 18^e Avenue, sur le lot portant le numéro 1 247 226 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet :

- De permettre l'implantation d'un escalier dans la marge latérale, et ce, bien que le Règlement prévoit que des escaliers conduisant aux étages supérieurs au rez-de-chaussée sont autorisés dans la cour latérale à la condition de respecter la marge et qu'il s'agisse d'une issue exigée.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 25 janvier 2018.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of February 12, 2018, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 58-62, 18^e Avenue, on lot number 1 247 226 of cadastre du Québec.

This exemption would:

- Allow a staircase within the side setback, despite the fact that the By-law stipulates that staircases leading to floors above the ground floor be authorized in the side yard provided that they are in compliance with the setback and that the exit concerned is required.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this January 25, 2018.